



Photo: Planet News

### DÉLÉGUÉS DU CONGRÈS CANADIEN DU TRAVAIL À LONDRES

Délégation du Congrès canadien du Travail à la Confédération internationale des syndicats ouvriers libres (Londres, du 28 novembre au 9 décembre 1949). De gauche à droite: M. F. W. Dowling, directeur canadien des United Packinghouse Workers of America; M. Pat Conroy, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du Travail; M. J. E. McGuire, secrétaire-trésorier national de la Fraternité canadienne des cheminots; et M. Sam Baron, directeur canadien de la Textile Workers Union of America.

Les représentants des diverses régions au Conseil d'administration se répartissent comme suit:

Afrique . . . . .	1
Asie et Moyen-Orient . . . . .	3
Australie et Nouvelle-Zélande . . . . .	1
Royaume-Uni . . . . .	2
Europe continentale . . . . .	5
Amérique latine . . . . .	2
Amérique du Nord . . . . .	4
Antilles . . . . .	1

Les statuts présentent un aspect intéressant en ceci qu'ils prévoient l'établissement de groupements régionaux dans le cadre de l'organisme central. Bien que la constitution ne précise pas la forme de ces groupements ni la nature de leurs relations avec le Congrès, il a été décidé ultérieurement, à la Conférence de Londres, que, tout en jouissant d'une large mesure d'autonomie dans les affaires de leur compétence, « les organes régionaux doivent être considérés comme relevant directement de la Confédération ». On ne prévoit pas la mise sur pied de telles institutions régionales avant que le Conseil d'administration n'ait eu le temps d'étudier la question et de formuler ses recommandations.

### Revendications d'ordre économique et social

Dans la Déclaration des revendications économiques et sociales qui, en même temps qu'un manifeste général, fut adoptée à l'unanimité à la Conférence de Londres, la Confédération définit la politique qu'elle entend suivre pour réaliser ses fins. Sur le plan économique, la Déclaration promet l'appui de la Confédération au Programme de relèvement européen et réclame l'abaissement des tarifs douaniers ainsi qu'un degré plus marqué de coopération économique en vue d'abolir les restrictions qui pèsent sur le commerce international. Elle demande en outre pour la Confédération le droit de se faire entendre dans les délibérations de l'OIT, de l'ECOSOC et de l'OECE. Sur le terrain social, elle réclame l'abolition des distinctions de race, de religion et de sexe en ce qui concerne les conditions de travail et l'embauchage, ainsi que la reconnaissance par les gouvernements du droit de l'ouvrier de travailler, de choisir son emploi,